

Accessibilité numérique

« Mettre le web et ses services à la disposition de tous les individus, quels que soient leur matériel ou logiciel, leur infrastructure réseau, leur langue maternelle, leur culture, leur localisation géographique, ou leurs aptitudes physiques ou mentales. »

Tim Berners-Lee, Fondateur du W3C



Jean-Philippe Simonnet

Chef du bureau de la diffusion web
et du web sémantique

Ministère de la Transition écologique et solidaire

@oxymore

www.simonnet.me

SOMMAIRE

Le handicap ?	3
Exemples d'approche	4
Le handicap ?	5
Qu'est ce qu'une situation de handicap ?	5
Quelques chiffres.....	6
Accessibilité numérique ?	7
RGAA	
Le Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations	8
Qui est concerné ?	9
Devoirs des acteurs	13
Le label e-accessible	15
Démarche	16
Historique	17
Dates.....	18
Contrôles	19
RGAA 3 mis à jour pour 2019.....	20
Mettre en œuvre l'accessibilité numérique dans un projet web	21
Les personnes concernées	
lors d'une refonte de site web.....	22
Accessibilité et qualité.....	23
Exercices.....	24
Bravo !.....	29

Le handicap ?

Approche caritative

Le handicap est un déficit de l'individu

Politique d'aide « caritative »



Approche médicale

Le handicap est un attribut de l'individu

Politique de santé



Approche sociale

Le handicap est créé par un problème de société

C'est une question d'intégration

Politique sociale



Approche légale

Les personnes handicapées sont privées de leurs droits fondamentaux

Démarche législative



Exemples d'approche

Jeune femme en chaise roulante

Caritatif	« Quel malheur, cette jolie femme clouée à un fauteuil roulant ; elle ne pourra jamais se marier, avoir des enfants ni s'occuper de sa famille »
Médical	« Oh, pauvre femme, elle devrait consulter un médecin pour lui demander s'il existe un traitement qui pourrait lui permettre de remarcher comme tout le monde »
Social	« La communauté devrait construire des rampes d'accès devant les bâtiments publics pour que des personnes comme elle puissent participer à la vie sociale »
Législatif	« Lorsqu'elle trouvera un emploi, son employeur devra construire des locaux accessibles. C'est son droit ! »

Homme affecté d'un handicap cognitif

Caritatif	« Voyez ce pauvre homme, il est confus, il a l'air attardé mentalement ; il vaudrait mieux qu'il vive dans une institution spécialisée où quelqu'un s'occupe de lui »
Médical	« Il existe peut-être un médicament ou un traitement qui pourrait améliorer son état. Il devrait tenter de voir un psychiatre »
Social	« C'est une bonne solution pour lui de vivre avec son frère : ainsi, il est entouré de personnes non handicapées »
Législatif	« Où souhaite-t-il vivre ? Demandons-le lui ! »

Parents dont la fille a un trouble de l'audition

Caritatif	« Cela doit être très triste d'avoir un enfant dont on sait qu'il ne pourra jamais vivre seul »
Médical	« Je suis sûr que, dans quelques années, il existera une aide auditive qui permettra à cette enfant de mieux entendre »
Social	« Nous devrions tous connaître la langue des signes pour pouvoir communiquer avec cette enfant et les autres personnes ayant un trouble auditif »
Législatif	« Lorsque cette petite fille grandira, elle pourra étudier à l'Université si elle le souhaite »



Le handicap ?

Constitue un handicap,

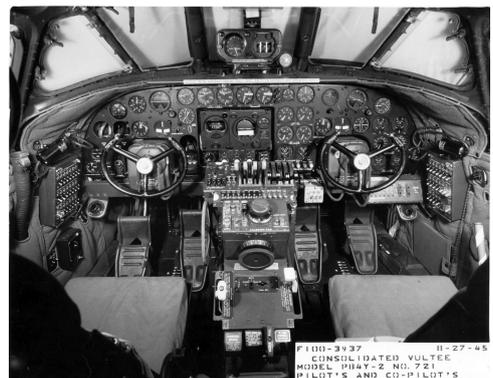
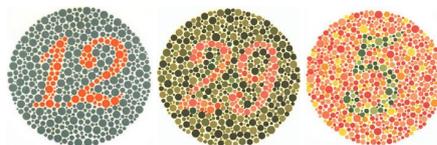
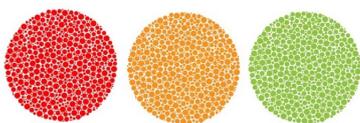
toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé handicapant.

Article 2 - loi du 11 février 2005

Qu'est ce qu'une situation de handicap ?

« On ne dit pas : personne handicapée mais personne en situation de handicap »

Nous sommes tous des handicapés : accessibilité universelle



Quelques chiffres

Le handicap en France :

24 % de la population active (tranche d'âge 15-64 ans).
D'après l'enquête de l'INSEE de 2007, 9,6 millions de personnes, âgées de 15 à 64 ans et vivant à domicile, sont considérées comme handicapées*.

* reconnaissance administrative, problème de santé de plus de 6 mois, difficultés importantes dans le déplacement, dans les activités quotidiennes, vis-à-vis du travail ou ayant eu un ou plusieurs accidents du travail au cours de la dernière année.

Les principaux types d'handicap :

Les déficiences motrices : 2,3 millions

- concernent environ 5.8% de la population active,
- chez 37%, la déficience est isolée ou prédominante,
- le handicap moteur recouvre les difficultés à se déplacer ou exécuter certains gestes ou mouvements.

Les déficiences auditives : 5,2 millions

- concernent environ 13.2% de la population active,
- 4 déficients auditifs sur 5 déclarent une ou plusieurs autres déficiences,
- moins de 1% de déficients auditifs utilisent la langue des signes

Les déficiences visuelles : 1.7 millions

- touchent environ 4.3% de la population active,
- comprennent 33% de la déficience légère, 55% de moyenne et 12% de profonde (dont 3,6% d'aveugles),
- 30% des déficients visuels souffrent d'un polyhandicap.

Les déficiences intellectuelles :

- 1,8% de la population active souffre de handicaps intellectuels (difficultés de l'apprentissage, du langage ou retards mentaux).

Le plurihandicap :

Certaines personnes peuvent souffrir de plusieurs handicaps ou déficiences. On appelle cela le plurihandicap. D'autres handicaps existent (handicap sensoriel, troubles cognitifs, etc.). Le plurihandicap ne doit pas être confondu avec le polyhandicap qui associe une déficience mentale sévère et un déficit moteur grave entraînant une restriction extrême de l'autonomie.

Le handicap en France



24%

de la population active

(tranche d'âge 15-64 ans)

D'après l'enquête de l'INSEE de 2007, 9,6 millions de personnes, âgées de 15 à 64 ans et vivant à domicile, sont considérées comme handicapées*

*reconnaissance administrative, problème de santé de plus de 6 mois, difficultés importantes dans le déplacement, dans les activités quotidiennes, vis-à-vis du travail ou ayant eu un ou plusieurs accidents du travail au cours de la dernière année

54%



54% sont des Femmes

46%



alors qu'elles ne représentent que 50,6% de la population active

Les principaux handicaps

2,3 millions



Les déficiences motrices

- concernent environ 5,8% de la population active
- chez 37%, la déficience est isolée ou prédominante.

Le handicap moteur recouvre les difficultés à se déplacer ou exécuter certains gestes ou mouvements.

5,2 millions



Les déficiences auditives

- concernent environ 13,2% de la population active
- 4 déficients auditifs sur 5 déclarent une ou plusieurs autres déficiences
- Moins de 1% des déficients auditifs utilise la langue des signes

1,7 millions



Les déficiences visuelles

- touchent environ 4,3% de la population active
- comprennent 33% de déficience légère, 55% de moyenne et 12% de profonde (dont 3,6% d'aveugles)

30 % des déficients visuels souffrent d'un polyhandicap

0,7 million



Les déficiences intellectuelles

- 1,8% de la population active souffre de handicaps intellectuels (difficultés de l'apprentissage, du langage ou retards mentaux)

Le plurihandicap



Répartition du plurihandicap dans la population active en %

Certaines personnes peuvent souffrir de plusieurs handicaps ou déficiences.

On appelle cela le plurihandicap.

D'autres handicaps que les principaux existent (handicap sensoriel, troubles cognitifs, etc.).

Le plurihandicap ne doit pas être confondu avec le polyhandicap qui associe une déficience mentale sévère et un déficit moteur grave entraînant une restriction extrême de l'autonomie.

Accessibilité numérique ?

Quel public ?

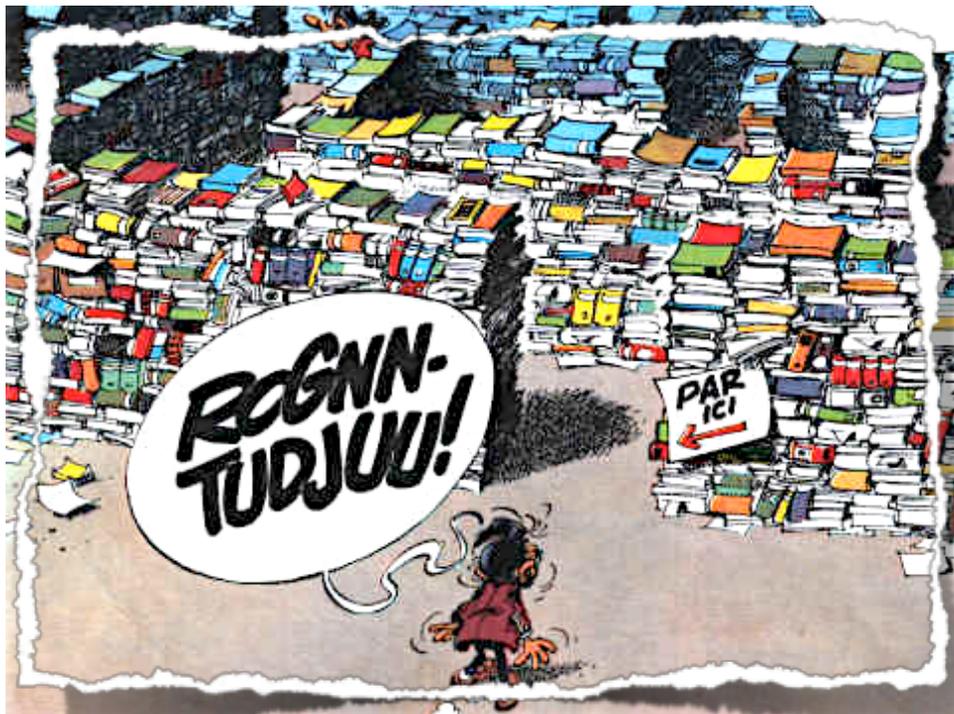
- Aux personnes handicapées
- Les utilisateurs de mobiles et smartphones
- Les utilisateurs ayant un bas débit
- Les seniors
- Les personnes ayant une faible connaissance d'internet

Quel objectifs ?

- Élargir votre public
- Mieux cibler la mobilité
- Améliorer la performance de votre site
- Améliorer l'ergonomie utilisateur
- Faciliter le référencement naturel
- Améliorer l'image de marque

RGAA

Le Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations



Qui est concerné ?



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le secteur public et ...

La loi de 2005 (article 47), avec la modification de la loi sur l'accès au numérique du 7 octobre 2016 indique que sont concernés :

Les services de communication au public en ligne des services de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent ...

les services de communication au public en ligne des organismes délégataires d'une mission de service public et des entreprises dont le chiffre d'affaires excède un seuil défini par le décret ...

L'accessibilité des services de communication au public en ligne concerne l'accès à tout type d'information sous forme numérique, quels que soient le moyen d'accès, les contenus et le mode de consultation et concerne notamment **les sites internet, intranet, extranet, les applications mobiles, les progiciels et le mobilier urbain numérique**. Les recommandations internationales pour l'accessibilité de l'internet doivent être appliquées pour les services de communication au public en ligne.

Source : <http://references.modernisation.gouv.fr/guide-daccompagnement-0>

Source : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=1FCFEECEFA466EA9F7522FFDA218104E.tpdila18v_1?idArticle=LEGIARTI000033220197&cidTexte=LEGITEXT000006051257&dateTexte=20161212

RGAA

Le RGAA constitue un référentiel de vérification du respect des standards internationaux WCAG 2.0

Il a pour objectif de proposer des critères et des tests vérifiant que les règles d'accessibilité sont respectées.

Il ne constitue pas une nouvelle norme ou un nouveau standard mais offre une méthodologie et un cadre opérationnel pour permettre la vérification de la mise en œuvre des standards internationaux d'accessibilité.

Le RGAA et son contenu sont la propriété de l'État. Il est élaboré par les services du Ministre chargé de la Réforme de l'État qui doivent respecter les conditions d'élaboration, d'approbation, de modification et de publication fixées par décret.

le RGAA est placé sous licence ouverte 1.0
(<https://www.etalab.gouv.fr/licence-ouverte-open-licence>)



PRÉSENTATION DU RGAA

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées fait de l'accessibilité une exigence pour tous les services de communication publique en ligne de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent. Il stipule que les informations diffusées par ces services doivent être accessibles à tous. Le Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (RGAA) rendra progressivement accessible l'ensemble des informations fournies par ces services.

Le décret n° 2009-546 du 14 mai 2009 (pris en application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées) impose une mise en œuvre de l'accessibilité dans un délai de deux ans (à partir de la publication du décret) pour les services de communication publique en ligne de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, et de trois ans pour les services de communication publique en ligne des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent.

LE RGAA ACCESSIBLE À TOUS

Après plusieurs mois de travail, la nouvelle version du RGAA est approuvée par l'arrêté du 29 avril 2015. Cette version est une évolution majeure du référentiel.

Sources : <http://references.modernisation.gouv.fr/rgaa-3-0>

RGAA v3

La version 3.0 du RGAA est une refonte méthodologique autant qu'une mise à jour technique pour prendre en compte les évolutions de HTML.

Elle est basée sur une copie adaptée du référentiel AccessiWeb de l'association BrailleNet.

Tous les documents composant le RGAA 3.0 sont juridiquement opposables.
Une section ressources non normative complète le dispositif.

Source : <http://access42.net/Les-differences-entre-RGAA-3-beta-et-AccessiWeb-HTML5-ARIA.html>



WCAG 2



AccessiWeb
HTML5/ARIA



RGAA

WCAG : 4 principes

Perceptible

- Proposer des équivalents textuels à tout contenu non textuel ;
- Proposer des versions de remplacement aux médias temporels ;
- Créer un contenu qui puisse être présenté de différentes manières sans perte d'information ;
- Faciliter la perception visuelle et auditive du contenu par l'utilisateur.

Utilisable

- Rendre toutes les fonctionnalités accessibles au clavier ;
- Laisser à l'utilisateur suffisamment de temps pour lire et utiliser le contenu ;
- Ne pas concevoir de contenu susceptible de provoquer des crises ;
- Fournir à l'utilisateur des éléments d'orientation pour naviguer, trouver le contenu et se situer dans le site.

Compréhensible

- Rendre le contenu textuel lisible et compréhensible ;
- Faire en sorte que les pages apparaissent et fonctionnent de manière prévisible ;
- Aider l'utilisateur à éviter et à corriger les erreurs de saisie.

Et Robuste.

- Optimiser la compatibilité avec les agents utilisateurs actuels et futurs, y compris les technologies d'assistance.

Les WCAG ne sont pas opérationnels, ces recommandations nous expliquent ce qu'il faut faire, pas comment le faire.

Niveaux de conformité ?

Obligation	Portée	Niveau d'accessibilité
Ce qui doit être fait	Lève les barrières bloquantes à l'accès aux contenus	Niveau A / Bronze (respect des points de contrôle de priorité A)
Ce qui devrait être fait	Lève d'autres barrières significatives	Niveau AA / Argent (respect des points de contrôle de priorité A et AA)
Ce qui peut être fait	Améliore le confort d'accès	Niveau AAA / Or (respect des points de contrôle de priorité A, AA et AAA)

Le niveau recommandé par l'Union européenne est le niveau double A (AA).

C'est également le niveau attendu pour les sites concernés par le RGAA.

RGAA V3

Les documents composant le RGAA sont les suivants :

- I. **Le document « Introduction au RGAA »**, qui définit la problématique et les enjeux de l'accessibilité numérique ;
- II. **Le « Guide d'accompagnement »** ;
- III. **Le « Référentiel technique »**, lui-même composé de 6 parties :
 - la liste des critères et tests ;
 - le glossaire ;
 - les cas particuliers ;
 - les notes techniques ;
 - la base de référence ;
 - les références ayant conduit à l'élaboration du référentiel technique.

Source : <http://references.modernisation.gouv.fr/referentiel/>

RÉFÉRENTIEL

[INTRODUCTION AU RGAA →](#)

[GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT →](#)

[RÉFÉRENTIEL TECHNIQUE →](#)

RESSOURCES

[MODÈLES DE DOCUMENTS OBLIGATOIRES DANS LE CADRE DU RGAA 3 →](#)

[KIT POUR FAIRE DES AUDITS RGAA 3 →](#)

[ACCESSIBILITÉ DES BIBLIOTHÈQUES JAVASCRIPT →](#)

[COMPOSANTS INTERACTIFS EN JAVASCRIPT NATIF →](#)

[MÉTHODOLOGIE DE TESTS →](#)

13 thématiques dans le RGAA

1. Images
2. Cadres
3. Couleurs
4. Multimédia
5. Tableaux
6. Liens
7. Scripts
8. Éléments Obligatoires
9. Structuration de l'information
10. Présentation de l'information
11. Formulaires
12. Navigation
13. Consultation

Devoirs des acteurs

La chaîne de responsabilité de l'accessibilité numérique :

- **L'État :**
garantir les droits et libertés publiques à égalité avec les autres, sans discrimination.
- **Donneur d'ordre - Maîtrise d'ouvrage :**
responsabilité de s'assurer que le produit livré est accessible - en cas d'exigences contradictoires, a le devoir d'arbitrer en faveur de l'accessibilité - il est **vivement recommandé** de confier la vérification à un **expert indépendant** pour éviter les conflits d'intérêts.
- **Maîtrise d'œuvre :** **responsabilité** de livrer un travail conforme au RGAA.
- **Responsables éditoriaux :** **devoir de former** les contributeurs.
- **Direction des systèmes d'information :**
mettre à disposition de leurs agents le cadre technique leur permettant de profiter pleinement de l'accessibilité des applications et sites internes des employeurs publics.
- **Utilisateurs** (des services en ligne sur Internet) :
doivent mettre à jour leur navigateur et leur technologie d'assistance pour bénéficier des avancées techniques en matière d'accessibilité.
Doivent signaler les défauts d'accessibilité à l'administration concernée (pour l'alerter et lui donner l'occasion d'améliorer l'accessibilité).
Sans réponse de l'administration concernée, ils **peuvent alerter le Défenseur des droits**.

Quand l'injustice
devient loi,
la résistance
est un devoir

Thomas Jefferson

Le label e-accessible

La démarche :

(inspiré de la norme ISO 9001 : 2008)

- Une lettre d'engagement annuelle de la direction
- La nomination d'un "référent accessibilité"
- Un audit annuel
- La mise en place d'un canal accessibilité

Le label "e-accessible" est valable 3 ans avec un contrôle au bout de 18 mois

La conformité

NIVEAU	CONFORMITÉ
<p>NIVEAU 1</p> 	50 critères essentiels
<p>NIVEAU 2</p> 	Tous les critères RGAA niveau simple A
<p>NIVEAU 3</p> 	Tous les critères RGAA niveau A et 50% des critères niveau double A (AA)
<p>NIVEAU 4</p> 	Tous les critères RGAA niveaux simple A et double A (AA) (niveau réglementaire pour l'administration)
<p>NIVEAU 5</p> 	Tous les critères RGAA niveaux simple A et double A (AA) et un critère de niveau triple A (AAA) au moins

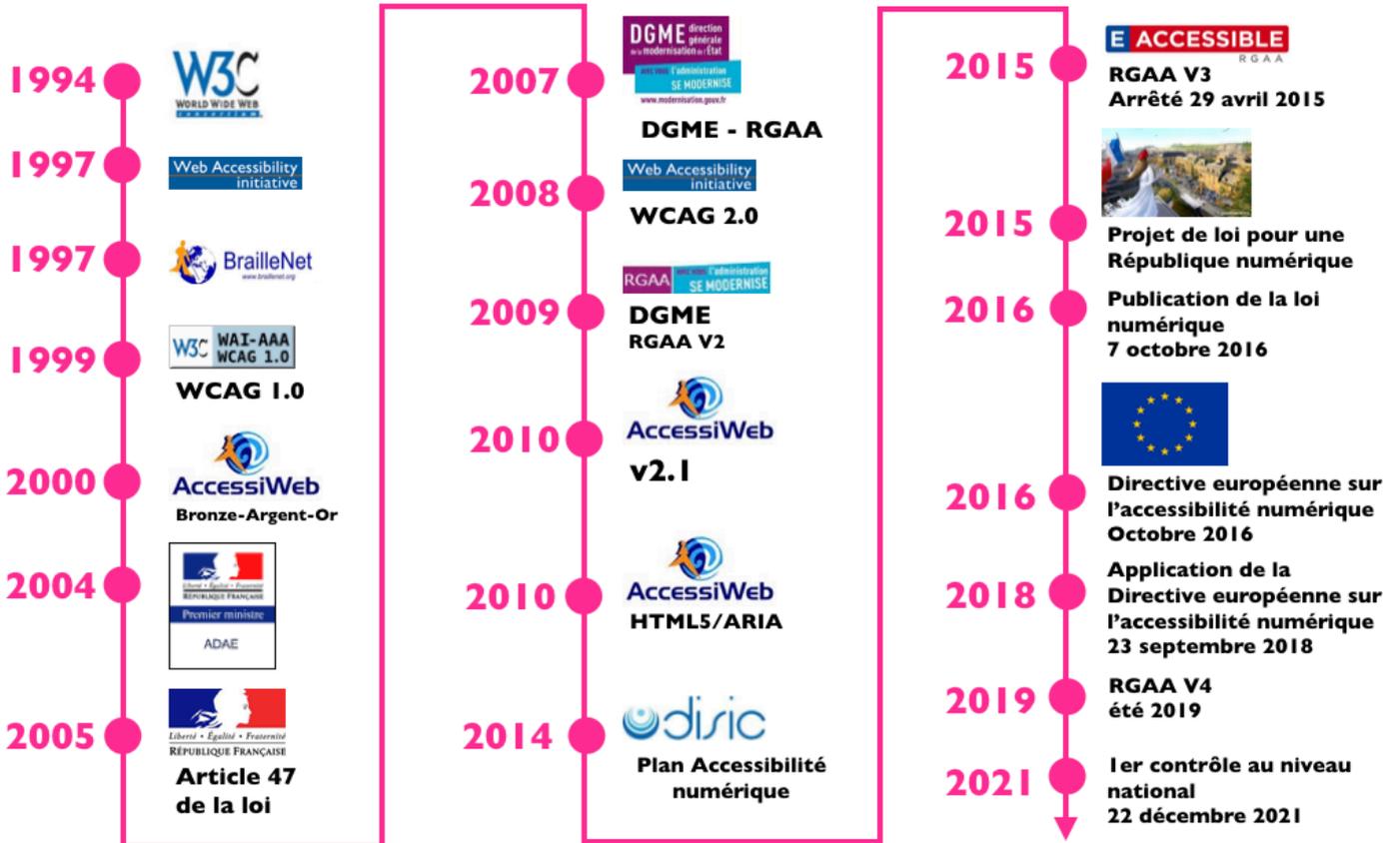
Sources : Vtech et access42

Démarche

La direction de l'entité publique doit :

1. **communiquer les règles d'accessibilité ;**
 2. **établir la politique d'accessibilité ;**
 3. **assurer les objectifs de conformité ;**
 4. **suivre des indicateurs** sur le niveau d'accessibilité ;
 5. **assurer la disponibilité des ressources.**
- **doit former ses personnels**, en théorie et en pratique, sur l'accessibilité (Obligation de formation)
 - **nommer un " référent accessibilité " en interne qui aura pour charge :**
 - les processus
 - le suivi des niveaux d'accessibilité et des besoins d'amélioration via des audits ;
 - la sensibilisation en interne;
 - d'être l'interlocuteur unique sur les sujets d'accessibilité numérique.

Historique



Dates

- **11 février 2005**
Article 47 de la loi "handicap"
- **05 février 2009**
Examen par la CCEN
- **10 février 2009**
Examen par le Conseil d'État
- **16 mai 2009**
Le décret d'application est publié
- **23 octobre 2009**
mise en ligne du RGAA
- **29 octobre 2009 :**
L'arrêté du RGAA est publié
- **28 janvier 2011**
Lettre ouverte pour l'accessibilité numérique des services publics
www.article47.fr
- **Novembre 2011**
Plan d'Accessibilité numérique
- **10 juin 2014**
Programme Accessibilité Numérique
- **29 avril 2015**
(JORF - 2 mai 2015)
Arrêté du RGAA V.3
- **26 septembre 2015**
Projet de loi pour une République Numérique
- **7 octobre 2016**
Publication de la loi Lemaire au journal officiel
- **Octobre 2016**
directive européenne sur l'accessibilité numérique
- **23 septembre 2018**
Application de la Directive européenne sur l'accessibilité numérique
- **Été 2019**
RGAA V4
- **22 décembre 2021**
1er contrôle au niveau national

Contrôles

Chaque entité publique est responsable de l'accessibilité des contenus publiés.

23 juin – 22 décembre 2021

1^{er} contrôle au niveau national

- Sites internet
- Applications mobiles
- Publication des résultats en open data

23 décembre 2021

- 1^{er} rapport à la Commission européenne
- puis tous les 3 ans

Site web

Contrôle simplifié

- 2021 : 1 395 sites web contrôlés
- 2022 : 1 395 (dont 50% des sites non contrôlés la 1^{ère} année)
- fin 2022 : 2 092 sites différents auront été contrôlés
- 2023 : 2 055 sites

Contrôle en profondeur

- 2021 : 79 sites web contrôlés
- 2022 : 79 sites web contrôlés
- 2023 : 112 sites web contrôlés

Applications mobiles contrôlées

Contrôle en profondeur

- 2021 : 72 applications mobiles
- 2022 : idem
- 2023 : idem

RGAA 3 mis à jour pour 2019

- **Nouveau format de déclaration d'accessibilité**
- **Mentions du niveau d'accessibilité en page d'accueil**
 - Entièrement conforme
 - Partiellement conforme
 - Non conforme
- **Publication du schéma pluriannuel de mise en accessibilité**
- Décliné en plan d'actions annuel
- Pas de modification du référentiel technique

Nouvelle version du RGAA en 2019

- Début des travaux novembre 2018
- prévu pour l'été 2019
- Aligné sur la norme européenne

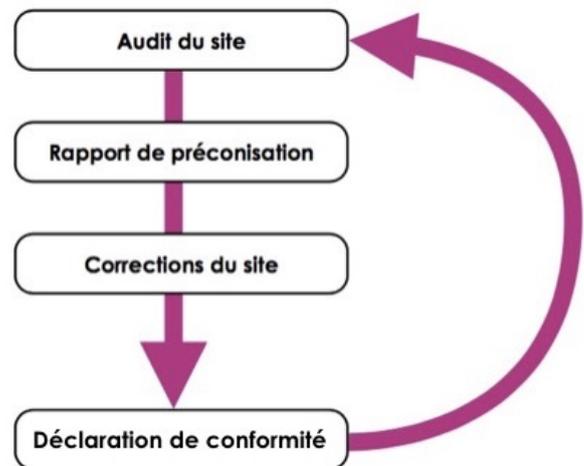


Mettre en œuvre l'accessibilité numérique dans un projet web

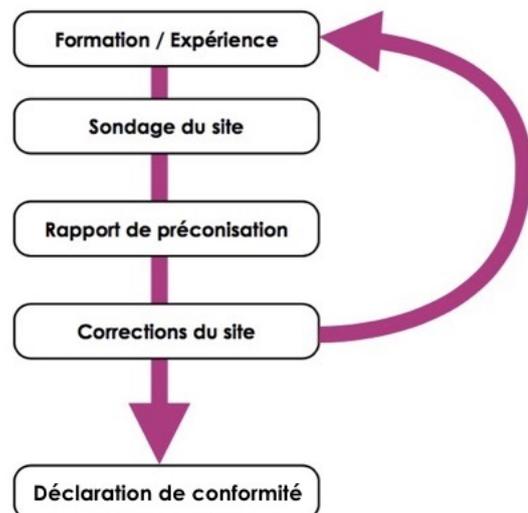
L'audit d'un site internet est le résultat d'une procédure :

- Évaluation d'un échantillon de pages
- Définition du niveau de conformité
- Vérification de la conformité

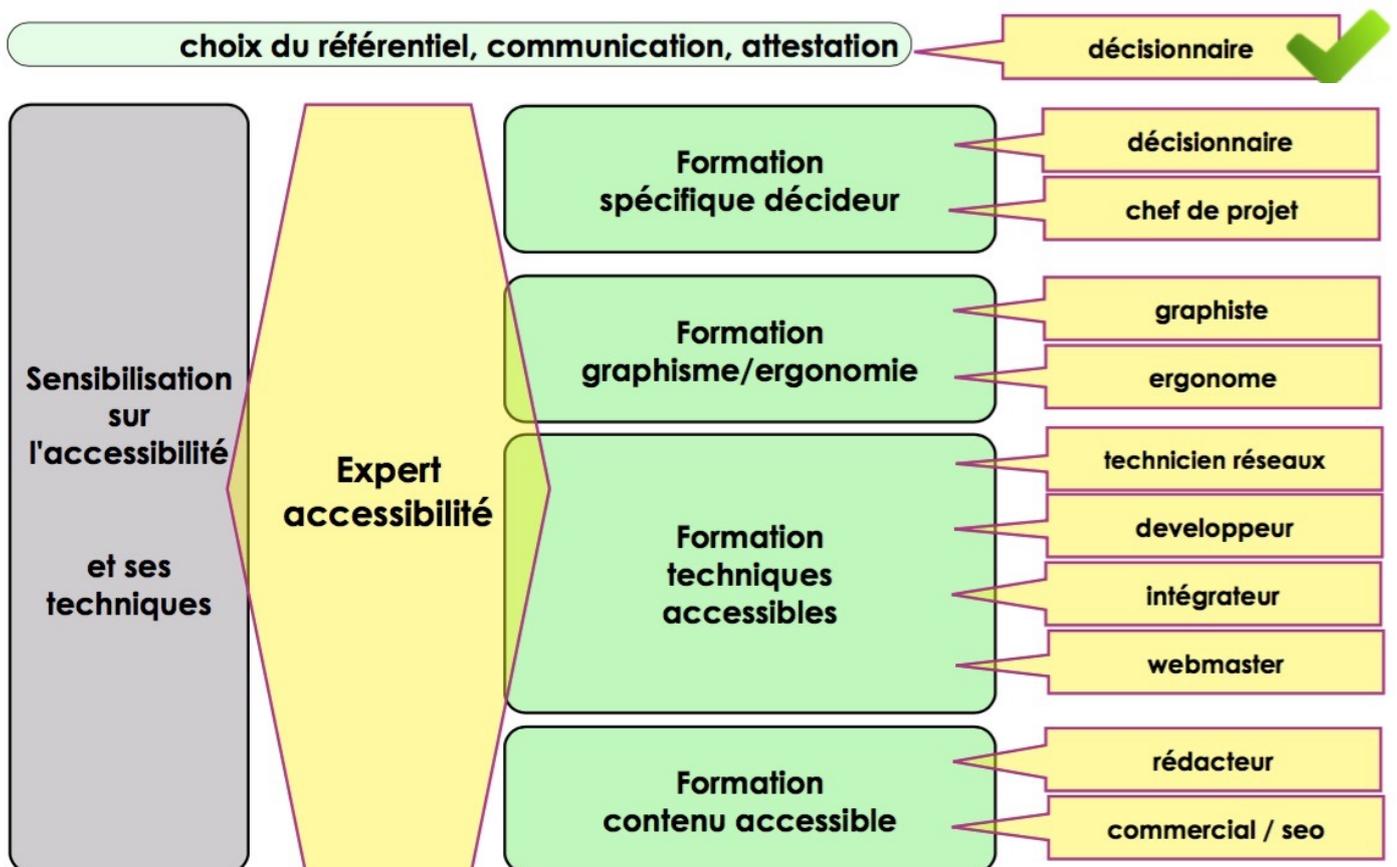
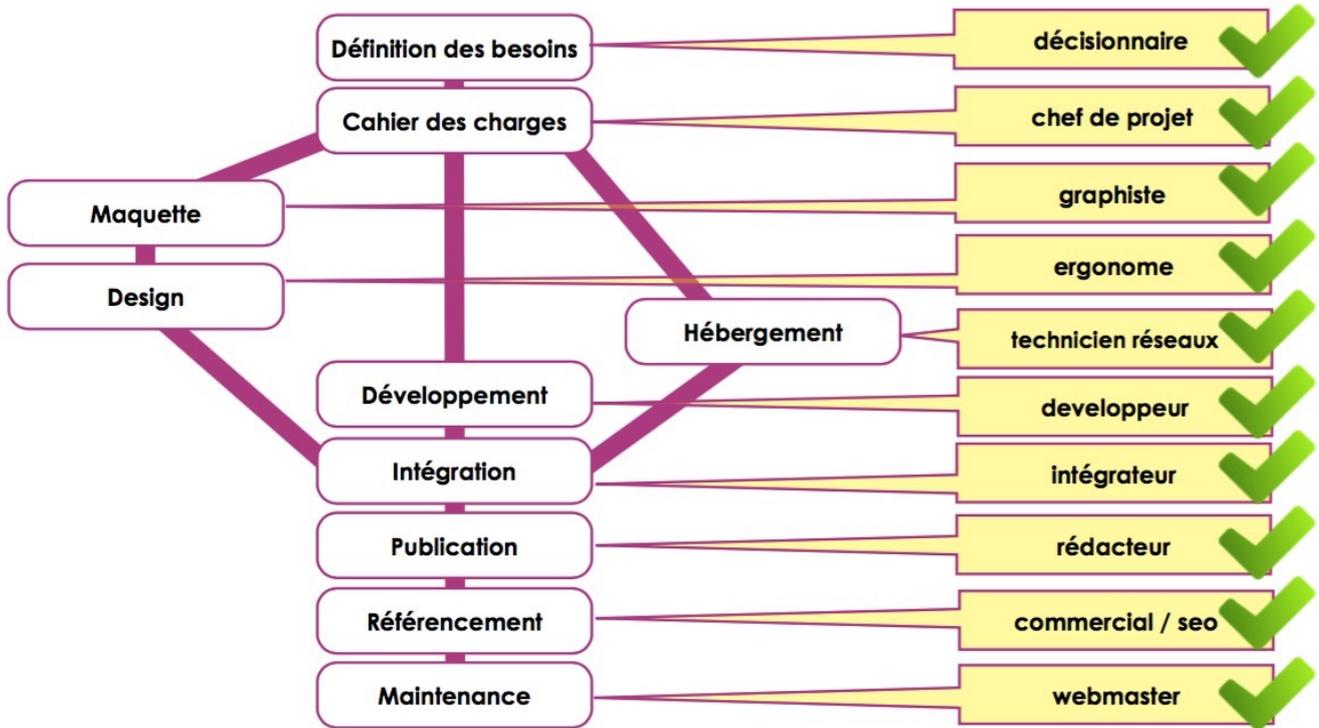
L'approche corrective



L'approche qualité continue



Les personnes concernées lors d'une refonte de site web



Accessibilité et qualité

- Supprimer la sur-qualité en accessibilité
- Minimiser le coût de l'accessibilité
- Optimiser les interventions des experts

**« La conformité absolue implique une obligation de moyens,
alors que la qualité web suppose une obligation de résultats. »**

(Elie Sloïm - Temesis)

Exercices

Outils :

Barre Web Developer

<https://addons.mozilla.org/fr/firefox/addon/web-developer/>

Outil de test

<http://www.tanaguru.com/fr/>

Outil pour les audits

<https://reporting.opquast.com/fr/>

Tester le contraste entre la couleur des textes et celle de l'arrière-plan

- Extension Firefox : <http://contrastchecker.com/>
- Site internet : <http://contrast-finder.tanaguru.com/>

Tester son code HTML et CSS avec des validateurs du W3C

- <http://validator.w3.org/>
- <http://validator.w3.org/nu/>
- <https://jigsaw.w3.org/css-validator/>

Navigation au clavier

L'ordre de tabulation doit suivre la logique de l'ordre de lecture

Lorsqu'un élément interactif précède immédiatement un autre, le focus doit continuer sur le second élément

Attention : Il y a beaucoup plus de désavantages que d'avantages à l'utilisation des tabindex.

Ressources : <http://www.anysurfer.be/fr/en-pratique/sites-web/ordre-de-tabulation>

Animations (carrousels, vidéos ...)

Tous les éléments en mouvement peuvent-ils être arrêtés et relancés ?

Conformité du code

Tester son code HTML et CSS avec des validateurs du W3C

- Écrire un code HTML valide selon les règles de grammaire du DOCTYPE utilisé
- Le choix du DOCTYPE est libre

Veiller particulièrement à :

- L'imbrication des balises
- L'ouverture et fermeture des balises
- L'absence d'attributs dupliqués sur une même balise
- L'utilisation de valeurs uniques de l'attribut id sur une même page.

lang = « fr »

Indiquer la langue principale de la page : Attribut "lang" sur la balise <html>

<html lang="fr">

Permet la bonne restitution des contenus textuels par les aides techniques (lecteur vocaux)

- "en" pour l'anglais
- "es" pour l'espagnol
- "de" pour l'allemand
- "it" pour l'italien

Balise title

Avoir un <title> précis sur chaque page

- Exemple de page de recherche :
<title>Résultats de votre recherche sur « [Expression recherchée] » (page 2/4) | [Nom du site]</title>
- Ajouter les nom de filtres / facettes
- Ne pas oublier la pagination
- Formulaire :
<title>Confirmation | Formulaire de contact | [Nom du site]</title>

Sémantique

Le site est-il structuré de manière logique ? H1 > H2 > H3

- Représentation du sommaire de la page
- Pas d'incohérence
- Éviter les titres cachés

Menus

Structure des menus de navigation avec des listes

- Utilisez des Listes non-ordonnées et
- Menu à plusieurs niveaux = Imbrication des listes
- En HTML5, englober les menus principaux avec <nav>

Liens explicites

Attribut "title" sur les liens et boutons

Utiliser en dernier recours l'attribut "title" pour expliciter les intitulés de liens et de boutons qui ne le sont pas : exemples : « Lire la suite » ou « En savoir plus »

La valeur de l'attribut "title" doit :

- Reprendre une information équivalente à celle véhiculée par l'intitulé
- Compléter l'information fournie par l'intitulé

Nouvelles fenêtres

Ouverture de nouvelles fenêtres : target="« blank »". Il faut signaler l'ouverture de nouvelles fenêtres afin que l'utilisateur ne soit pas perdu dans sa navigation.

```
<a href="« intro.html" target="_blank"> Introduction (nouvelle fenêtre) </a>
```

```
<a href="« intro.html" target="_blank" title="Introduction (nouvelle fenêtre) »>  
Introduction</a>
```

```
<a href="« intro.html" target="_blank"> Introduction  </a>
```

Images décoratives

Alternative vide sur les images décoratives

```

```

Le contenu doit être compréhensible sans image.

Les images décoratives seront affichées par la feuille de style CSS (image des listes, etc ...)

Images informatives

Attribut alt pertinent sur les images informatives

```

```

Renseigner le alt avec une information égale ou équivalente à celle qui est véhiculée par l'image

- Éviter alt="Image [...]"

Cas des images complexes

- Renseigner un court texte de remplacement dans l'attribut "alt"
- Proposer une description détaillée de l'image (sous l'image ou sur une autre page)

CSS

Utilisez les CSS pour mettre en forme les textes

- Sauf pour le logo et éléments spécifiques d'une charte graphique
- Utilisez des images en dernier recours
- Si nécessaire, ne pas hésiter à utiliser la propriété CSS3 @font-face

Utiliser des tailles relatives

- Utiliser uniquement des tailles relatives (em, %, small, etc...) pour les polices de caractères
- Ne pas utiliser d'unités absolues comme : px, pt, cm, etc...

Le pixel (px) est interdit dans le référentiel RGAA v3.

CSS : visibility

Ne pas utiliser les propriétés CSS display ou visibility pour masquer un contenu qui ne peut pas être affiché par l'utilisateur :

- "Display:none;" et "visibility:hidden" sauf exceptions
- Idéalement supprimer les éléments inutiles du code HTML
- Les éléments doivent être masqués avec par exemple :
"opacity:0;"
"position:absolute;"

CSS (suite)

Visibilité de la prise de focus au clavier

La pseudo-classe CSS `:focus` spécifie l'aspect d'un élément lorsqu'il reçoit le focus, qu'il soit activé par la souris (survol) ou par le clavier.

Ne pas supprimer le focus

[propriété CSS : `outline`, `outline-color`, `outline-width`, `outline-style`]

<http://outlinenone.com/>

Exemple :

```
a:focus {  
outline:thin dotted;  
outline:5px auto -webkit-focus-ring-color;  
outline-offset:-3px }
```

Liens d'évitement

Mettre ses liens d'évitement sur toutes les pages

```
<a id="evitement" href="#contenu"> Aller au contenu </a> [...]
```

```
<div id="contenu" role="main"> [...] </div>
```

- Premier élément interactif dans le code HTML
- Éventuellement « Aller au menu » et « Aller à la recherche »
- Attention : Bien qu'il soit fortement recommandé d'afficher ce lien, celui-ci peut être masqué par défaut, s'il n'a pas été prévu dans les maquettes graphiques. En revanche, il doit dans tous les cas être rendu visible à la prise de focus au clavier.
- Le lien d'évitement ne doit jamais être masqué à l'aide des propriétés CSS `display: none;` et/ou `visibility: hidden;` sous peine de le rendre totalement inatteignable au clavier.

Plus d'explications : <http://wiki.accede-web.com/notices/html-css/mettre-en-place-des-liens-d-evitement?DokuWiki=dtf6papea0boqhcd2f1fdgvug5>

Téléchargements de documents

Les liens pointant vers des documents en téléchargement sont-ils bien indiqués ?

ex : Téléchargez le document de présentation (document pdf - 450 ko)

Audio / Vidéos

Peut-on comprendre une vidéo ou un média audio sans le son ?

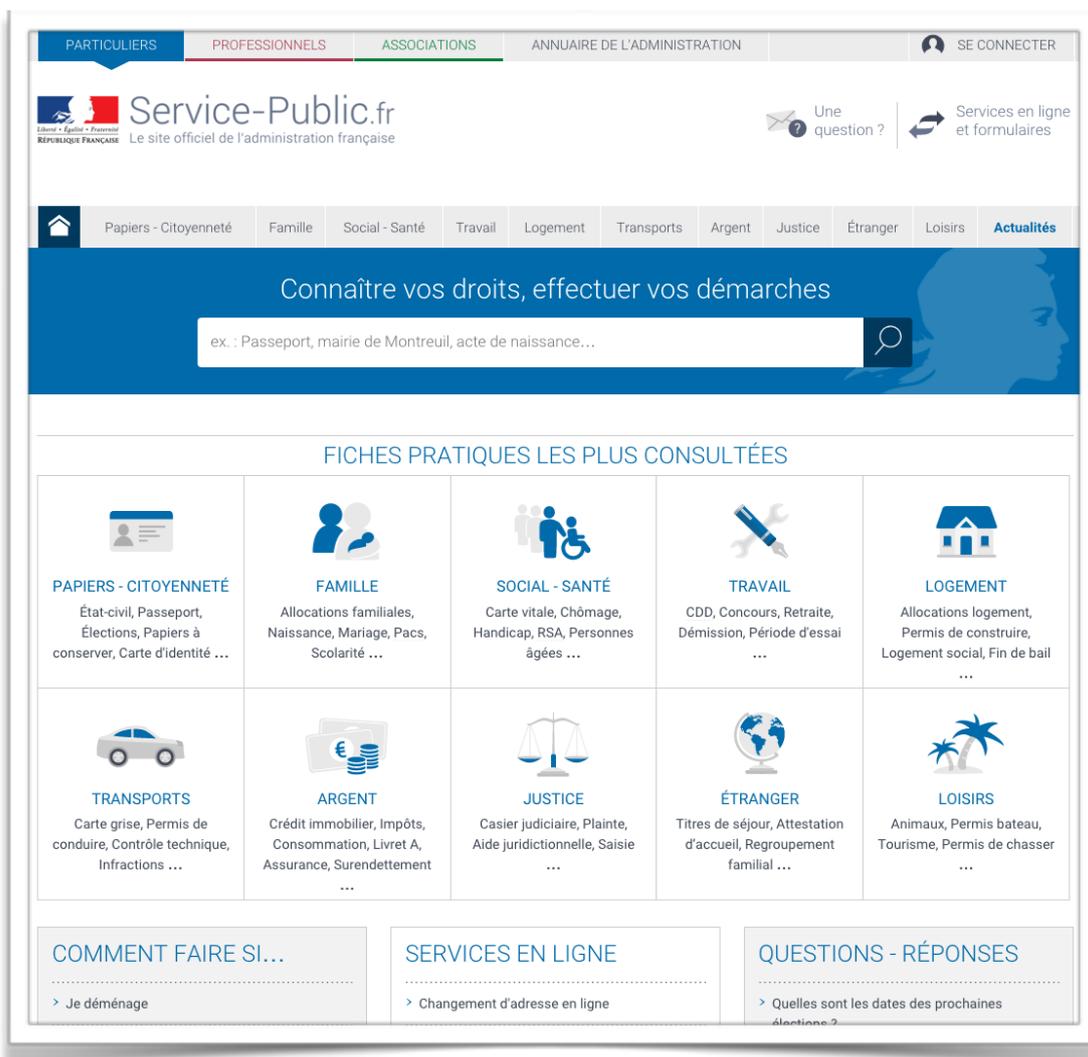
Méthodologie

Méthodologie de test RGAA 3 : http://disic.github.io/rgaa_methodologie/

Bravo !

Exemple en matière d'application du RGAA v3 :

<https://www.service-public.fr/>



The screenshot shows the homepage of Service-Public.fr. At the top, there are navigation tabs for 'PARTICULIERS', 'PROFESSIONNELS', 'ASSOCIATIONS', and 'ANNUAIRE DE L'ADMINISTRATION', along with a 'SE CONNECTER' button. Below this is the site logo and the text 'Service-Public.fr Le site officiel de l'administration française'. A search bar is present with the placeholder text 'ex. : Passeport, mairie de Montreuil, acte de naissance...'. A horizontal menu contains various service categories: 'Papiers - Citoyenneté', 'Famille', 'Social - Santé', 'Travail', 'Logement', 'Transports', 'Argent', 'Justice', 'Étranger', 'Loisirs', and 'Actualités'. The main content area is titled 'FICHES PRATIQUES LES PLUS CONSULTÉES' and features a grid of 10 service categories, each with an icon and a list of related services. At the bottom, there are three boxes: 'COMMENT FAIRE SI...', 'SERVICES EN LIGNE', and 'QUESTIONS - RÉPONSES', each with a sub-link.

FICHES PRATIQUES LES PLUS CONSULTÉES				
 PAPIERS - CITOYENNETÉ État-civil, Passeport, Élections, Papiers à conserver, Carte d'identité ...	 FAMILLE Allocations familiales, Naissance, Mariage, Pacs, Scolarité ...	 SOCIAL - SANTÉ Carte vitale, Chômage, Handicap, RSA, Personnes âgées ...	 TRAVAIL CDD, Concours, Retraite, Démission, Période d'essai ...	 LOGEMENT Allocations logement, Permis de construire, Logement social, Fin de bail ...
 TRANSPORTS Carte grise, Permis de conduire, Contrôle technique, Infractions ...	 ARGENT Crédit immobilier, Impôts, Consommation, Livret A, Assurance, Surendettement ...	 JUSTICE Casier judiciaire, Plainte, Aide juridictionnelle, Saisie ...	 ÉTRANGER Titres de séjour, Attestation d'accueil, Regroupement familial ...	 LOISIRS Animaux, Permis bateau, Tourisme, Permis de chasser ...

COMMENT FAIRE SI...	SERVICES EN LIGNE	QUESTIONS - RÉPONSES
> Je déménagement	> Changement d'adresse en ligne	> Quelles sont les dates des prochaines élections ?